



SPRL GESTICARO
COMPTABILITÉ ET SYNDIC D'IMMEUBLES
AVENUE GUSTAVE LATINIS 173
1030 BRUXELLES
GESTICARO@SKYNET.BE
TEL 02/241.87.59
FAX 02/241.17.32
VISITES SUR RENDEZ-VOUS

V/Réf.: Vente Watis 32 / BERTRAND
N/Réf.: Watis / BERTRAND Coralie

CENTURY 21
EVER ONE
M40 BRUXELLES

INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LA
PERSPECTIVE DE LA CESSION DE BIEN(S)

IMMEUBLE: AEP RÉSIDENCE "WATIS I"
Boulevard Général Wahis 32
1030 Bruxelles

BIEN(S): appartement 1D (type)

QUOTITES: 25 / 1000

CANDIDAT VENDEUR: Nelle BERTRAND Coralie

Maitré, Madame, Monsieur, Messieurs,

Veuillez trouver, en annexe, les informations demandées conformément à l'article 577-11 § 1 du Code Civil et en vertu de la nouvelle loi du 1er septembre 2010.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour LA SPRL GESTICARO
SYNDIC

24.06.2015

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve :

- Fonds de Roulement : $39.000 \text{ €} \times 25/1000 = 975 \text{ €}$.
- Fonds de Réserve : reste appartenir à l'ACP.

2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant :

A voir lors de l'acte notarié.

3° la situation des appels de fonds, décidés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :

- Appel fonds de Réserve : $15.000 \text{ € / trimestre} \times 25/1000 = 375 \text{ € / trimestre}$.
- Appel fonds de Réserve pour les travaux de mise en conformité des ascenseurs : $16.500 \text{ € / trimestre} \times 30/12.000 = 157,50 \text{ € / trimestre}$.

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :

Procédure avec l'entrepreneur ayant fait des travaux aux façades devant et arrière.

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années :

• Comptes : année 2013 + 2014 + 1er trimestre 2015.

• Procès-Verbaux des AG : - 02/04/2015

- 18/06/2014

- 20/03/2014

- 17/10/2013

- 22/04/2013

- 28/02/2013

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Le dernier bilan approuvé est celui du 4^e trimestre
et il fait partie des documents qui vous
sont déposés par nos soins ce jour.

7° Frais des présentoirs : à charge du vendeur.

